

Des travaux et des fouilles inédites vont être lancés au coeur de la Collégiale Saint-Vincent

BELGIQUE
La Libre

La Collégiale de Soignies a besoin d'être entretenue, notamment dans sa partie la plus ancienne. Voici ce qui est prévu.

LORE THOUVENIN

La Collégiale Saint-Vincent domine le paysage sonégien depuis le XI^e siècle. De style roman primitif, c'est un véritable bijou de patrimoine — d'ailleurs repris

fouilles archéologiques sera menée sous les conduites, dans l'une des parties les plus anciennes et encore méconnues de la Collégiale », annonce Fabienne Winckel. Il s'agit du chœur, particulièrement remarquable. Cette mis-



DH
LES SPORTS⁺

aille la teneur des travaux. © D.C.

FOOT – TOUR FINAL INTERPROVINCIAL

LE SOIR

Soignies attire un nouveau renfort

ACTV
ANTENNE CENTRE TELEVISION

Revue de presse du mercredi 22 juillet 2026

HISTORIQUE : SOIGNIES EST SACRÉ CHAMPION DE BELGIQUE !

Le Rugby Club Soignies a enfin touché au but. Opposés au BRC en finale des play-offs de D1, les Sonégiens se sont imposés 30-22 au terme d'une rencontre disputée et décrochent un titre qui vient récompenser une saison parfaite.



DT4 – Bibliothèques, ludothèque & EPN

LA GAZETTE
NOUVELLE



La nouvelle crèche ouvrira bien ses portes en septembre

CUESMES

Toutes les places sont déjà presque occupées. Ce qui témoigne de la forte demande qui pèse sur le secteur de l'accueil.

Le chantier de la nouvelle crèche de Cuesmes entre dans sa dernière ligne droite. Les travaux de finition et d'aménagement intérieur sont en cours : Les premiers enfants seront accueillis dès le mois de septembre, comme prévu. Installée à l'étage du futur complexe du pôle récréatif de Cuesmes, la structure proposera 42 nouvelles places d'accueil. Une bonne nouvelle pour les familles de la région alors que trouver une place en crèche relève souvent du parcours du combattant.

“Malgré quelques inquiétudes, nous avons tenu bon et nous serons prêts”

“Nous sommes dans la dernière phase de construction. Le chantier avance bien, mais c'est une véritable course contre la montre qui s'est jouée pour être prêts le 31 août prochain”, explique Stéphane Olivier, directeur général de l'Intercommu-

nale Gabrielle Passelecq, qui gérera la future structure. Dès le 17 août, les équipes investiront les locaux afin de mettre en place le projet pédagogique, d'aménager les espaces et de préparer l'arrivée des enfants.

Ces délais particulièrement serrés sont liés au mode de financement du

projet. “Nous savions que ce serait tendu, car cette crèche fait partie des projets financés par le Plan de relance européen. Il y avait une échéance à respecter. Ce n'était pas simple et certains opérateurs, dans d'autres communes, ont même renoncé à leur projet parce que les délais étaient trop courts. Malgré quelques inquiétudes, nous avons tenu bon et nous serons prêts.”

Les besoins sont en tout cas bien réels. Alors que la crèche n'a pas encore

ouvert ses portes, 44 enfants sont déjà inscrits pour 42 places. “Il n'y a plus de place pour les bébés, mais il reste encore quelques possibilités pour les enfants plus grand, en fonction du nombre de jours de garde demandés.” L'accueil sera organisé en trois sections de 14 enfants. Pour le directeur général, cet engouement confirme le manque de places dans la région. “Cela témoigne des besoins, surtout dans notre région. Ils ne sont pas encore entièrement rencon-

trés, mais ces nouvelles places feront du bien.”

La future crèche fonctionnera avec une équipe d'une douzaine de personnes, soit 10,5 équivalents temps plein. Une partie du personnel sera constituée de puéricultrices mutées depuis d'autres structures de l'intercommunale. “Cela permettra à certains collègues de se rapprocher de leur domicile. Nous gérons sept crèches et certains travaillaient jusqu'ici de l'autre côté de Mons. Nous disposerons donc d'une équipe en partie expérimentée, ce qui facilitera le lancement, complété par de nouvelles recrues.”

Quelques aménagements doivent encore être finalisés, notamment au niveau du parking, mais Stéphane Olivier se montre très satisfait. “Nous sommes contents de voir ce projet arriver à son terme.” La nouvelle crèche s'intégrera au futur pôle récréatif de Cuesmes, qui comprendra également un hall sportif, une salle Calva et un parc de loisirs de six hectares. Le projet représente un investissement global de 4,03 millions d'euros, dont 2,18 millions d'euros de subsides.



■ La nouvelle crèche de Cuesmes s'intègre dans un pôle récréatif qui comprendra un hall sportif, une salle Calva et un parc de loisirs. © D.R.

Le MR s'oppose aux tarifs des salles de sport communales

MORLANWELZ

Selon les réformateurs, les tarifs imposés sont largement insuffisants.

Le dernier conseil communal de Morlanwelz a été marqué par un débat autour de la mise à disposition de créneaux horaires dans les infrastructures sportives communales au profit de clubs et d'associations. Un point auquel les élus du MR se sont opposés, dé-

nonçant des tarifs jugés largement insuffisants.

Selon les Réformateurs, les montants réclamés, compris entre 3 et 15 euros de l'heure selon les infrastructures, sont très éloignés du coût réel supporté par la commune. *"Nous n'avons toujours pas reçu de réponse à notre demande,*

formulée l'an dernier, concernant le calcul du coût horaire réel des salles", regrettent les libéraux de Morlanwelz.

Le groupe rappelle qu'en 2025, la commune a dû faire face à quelque 150.000 euros de surcoûts énergétiques liés aux infrastructures sportives. À ces dépenses s'ajoutent l'entretien, le nettoyage ou encore les réparations. *"Le coût réel est largement supérieur aux montants de-*

mandés, alors que les prix pratiqués sur le marché oscillent généralement entre 30 et 50 euros de l'heure", souligne la section locale du MR.

■ Non à ce vote

L'ensemble des groupes d'opposition a voté contre ce point. Pour eux, le soutien au sport ne doit pas conduire à faire supporter aux contribuables morlanwelziens des coûts qu'ils estiment excessifs.

Les élus s'interrogent notamment sur la pertinence de mettre des infrastructures communales à disposition de clubs issus d'autres communes. *"Si le soutien au sport est légitime, la question est de savoir jusqu'où les finances publiques doivent intervenir, en particulier pour des clubs venant de La Louvière, Res-saix, Manage ou encore Tra-zegnies qui utilisent nos installations"*, conclut le MR.

Cedric Ketelair



Un radar tronçon et une limitation à 50km/h à l'étude avenue du Marousset

Deux semaines après l'instauration du 50 km/h avenue du Marousset à Braine-le-Comte, le ministre François Desquesnes annonce étudier l'installation d'un radar tronçon et la possibilité de pérenniser cette limitation.

CEDRIC LOBELLE

Le dossier de l'avenue du Marousset à Braine-le-Comte continue d'évoluer. Interrogé lundi dernier en commission du Parlement wallon par le député-bourgmestre de Braine-le-Comte, Maxime Daye (MR), le ministre wallon de la Mobilité, François Desquesnes (Les Engagés), a confirmé que plusieurs pistes étaient actuellement analysées pour répondre

aux nuisances.

Pour rappel, depuis le 2 juillet, la vitesse est limitée à 50 km/h sur une partie de cette voirie régionale, avec interdiction de dépasser. Une mesure réclamée de longue date par les habitants, qui dénoncent les vibrations provoquées par le passage des poids lourds et des engins agricoles, les fissures dans leurs habitations et le bruit.

Maxime Daye a interrogé le ministre sur l'avenir de cette limitation temporaire, la possibilité d'installer un radar tronçon et l'état d'avancement du dossier.

POTENTIELS TRAVAUX

François Desquesnes a confirmé qu'une demande de mesures vibratoires a été adressée à



François Desquesnes a aussi annoncé des études vibratoires. © D. Claes/DR

la direction de l'expertise des ouvrages. » Les conclusions de cette expertise devront déterminer si des mesures complémentaires sont nécessaires, « qu'il s'agisse de la gestion des vitesses ou d'éventuels aménagements de l'infrastructure ou sur les

jointes de dilatation. »

Le ministre a également annoncé une nouveauté attendue par les riverains. « J'ai demandé à mon administration une analyse sur l'opportunité de la mise en place d'un radar tronçon sur cet axe », a-t-il déclaré.

Quant à la limitation actuelle à 50 km/h, François Desquesnes estime que « l'avenue du Marousset réunit toutes les conditions utiles d'une révision de la vitesse maximale autorisée ». La décision dépendra toutefois des résultats des expertises et de la concertation entre le SPW, la commune et la zone de police.

En réplique, Maxime Daye a insisté sur la nécessité de réparer les joints de dilatation. « Cela a déjà été promis par vos deux prédécesseurs et ce serait intéressant que vous soyez celui qui va sauver les riverains de cet enfer. » Selon lui, la chaussée est encore en bon état dans son ensemble et seules des réparations ciblées des joints seraient nécessaires. ■

UNE DÉCISION URGENTE RÉCLAMÉE : « C'EST NÉCESSAIRE POUR L'EMPLOI ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU CENTRE »

En avril dernier, AKT (l'organisation des employeurs privés), Canopea (fédération des associations environnementales), la CSC, la FGTB et l'UCM (l'Union des Classes Moyennes) réclamaient déjà une décision rapide du ministre wallon François Desquesnes sur la Boucle du Hainaut. Début juillet, ce front commun inédit a réitéré sa pression. Une décision qui pourrait impacter l'emploi et le développement économique de la région du centre, selon l'échevin louviérois Olivier Destrebecq (MR).

ARNAUD DUJARDIN

Pour rappel, la Boucle du Hainaut est un projet porté par Elia consistant en une ligne aérienne à haute tension (380 kV) en courant alternatif entre Avelgem et Courcelles, sur quelque 84 kilomètres, traversant au moins 14 communes (dont Soignies, Braine-le-Comte et Seneffe). Quatre entités supplémentaires (Silly, Jurbise, Le Rœulx et Manage) ont également été évoquées comme concernées par le futur périmètre de réservation.

Ce dossier avait franchi une nouvelle étape cruciale en mars dernier avec la remise du rapport d'incidences environnementales d'Elia sur le bureau du ministre wallon. Mais ce dernier s'était retranché derrière une phase consultative de deux mois prévue dans le processus administratif afin de « protéger nos entreprises, nos ménages

cordements et des projets dont la Wallonie aura besoin dans les années à venir.

Interpellé sur cette question il y a quelques jours au Parlement wallon, entre un partenaire MR qui s'impatiente et des acteurs sociaux et économiques qui le talonnent, le ministre de l'Aménagement du territoire, François Desquesnes, a évoqué la nécessité, pour son administration, de compiler les 50 avis récoltés durant cette ultime phase consultative : « Il faut éviter de prendre attitude sur la demande d'Elia de réserver un plan de secteur tant que l'entière du dossier n'est pas dans les mains du gouvernement. Nous ne sommes pas là pour assurer l'intérêt particulier d'Elia, mais l'intérêt général de la Wallonie. »

Une invitation au ministre à trancher rapidement à laquelle s'associe Olivier Destrebecq (MR), échevin des Finances et de l'Emploi à La Louvière : « Les infrastruc-

tures actuelles seront saturées dès 2030, compromettant l'arrivée de nouvelles en-



« Les besoins sont connus, les analyses existent et l'urgence est documentée »

Olivier Destrebecq
ÉCHEVIN DES FINANCES ET DE L'EMPLOI

treprises, les investissements et le développement économique de la province, y compris en région du Centre. Aucun territoire ne peut espérer attirer des investissements durables s'il n'est pas capable de garantir une alimentation énergétique suffisante, fiable



Une ligne aérienne que craignent les riverains. © SI

et compétitive. » Ce dernier s'appuie sur une étude Delpla qui évoque un risque de perte annuelle de 63 à 290 millions d'euros de valeur ajoutée et de 800 à 4.000 emplois en cas de retard pour le Hainaut.

UNE DÉCISION URGENTE

« Soyons clairs : le débat doit pouvoir continuer. Les préoccupations exprimées par les citoyens doivent être entendues et les choix posés évalués avec sérieux. Mais une chose est certaine : nous ne pouvons pas rester dans l'attente avec ce dossier ouvert depuis six ans. Les besoins sont connus, les analyses existent et l'urgence est documentée. Continuer à reporter

une décision revient, de fait, à accepter les conséquences du manque de capacité du réseau », conclut l'échevin. En attendant, le gestionnaire de réseau Elia a prévu la mise en service de la nouvelle ligne à haute tension Boucle du Hainaut en 2032-2033. Selon toute vraisemblance, elle risque d'être en large majorité aérienne, malgré une levée de boucliers de communes et de riverains, qui craignent un impact de la ligne sur la santé humaine. Le rapport d'incidences environnementales a en effet estimé « qu'aucune alternative technologique ne s'est montrée plus adaptée que la ligne aérienne en courant alternatif ». ■

et notre climat », avant de prendre une décision sur le tracé.

La phase de consultation étant terminée depuis le 30 juin, l'AKT, la FG7B, l'UCM, la CSC et Canopea estiment aujourd'hui que tous les éléments sont désormais sur la table du gouvernement pour se décider. « Le temps de l'instruction est aujourd'hui derrière nous. Le gouvernement wallon doit désormais tracer la voie pour un projet dont dépend une partie de l'avenir énergétique, industriel et économique de la Wallonie. »

UNE INCERTITUDE À IMPACT FINANCIER

Pour les organisations signataires, prolonger l'incertitude ne permettrait plus d'améliorer le dossier. Cela reviendrait, en revanche, à retarder des investissements, des rac-

Des mesures contre les incivilités au Plan Vert d'Henripont

Excédés par les nuisances à répétition au Plan Vert d'Henripont, plusieurs riverains avaient interpellé la Ville. Le bourgmestre a détaillé une série de mesures destinées à mieux encadrer le site.



Maxime Daye annonce des aménagements sur le site. © D.R./David Claes

CEDRIC LOBELLE

Le Plan Vert d'Henripont est devenu victime de son succès. Cet espace offrant une vue imprenable sur le plan incliné de Ronquières attire de nombreux visiteurs, mais aussi son lot d'incivilités. Barbecues sauvages, nuisances sonores jusque tard dans la nuit, déchets abandonnés et dégradations empoisonnent régulièrement le quotidien des riverains. Interpellé au conseil communal par le conseiller Bastien Gonzalez Vanhespen (Écolo), le bourgmestre Maxime Daye (BRAINE/MR) a annoncé plusieurs mesures pour tenter d'y remédier.

RÉUNION AVEC LES RIVERAINS

« Nous avons effectivement été alertés. Une réunion des riverains a eu lieu avec la commissaire afin de regarder ce qui était envisageable et améliorable », a expliqué le bourgmestre.

Pour Maxime Daye, « Le Plan Vert, c'est un grand paradoxe. Nous avons voulu développer ce magnifique site touristique, mais cette fréquentation peut aussi poser des problèmes avec des publics qui viennent profiter de ce petit paradis. »

Première évolution importante : le Règlement général

de police sera adapté et entrera en vigueur le 1^{er} septembre. « Les barbecues ne sont pas interdits, mais nous avons trouvé une parade avec le fait que les feux ne peuvent pas être allumés à proximité d'un bois ». En attendant, les verbalisations continuent déjà sur cette base.

DES VERBALISATIONS

La Ville prévoit également de nouveaux panneaux rappelant clairement les interdictions en vigueur. Les deux nouveaux agents constatateurs pourront intervenir en dehors des horaires habituels afin d'être présents lorsque les nuisances sont les plus fréquentes, notamment le week-end. Les éducateurs de rue poursuivront aussi leur travail de prévention auprès des jeunes présents sur le site. Des aménagements physiques du parking ont également été validés afin de mieux protéger les espaces verts et l'aire de jeux.

Enfin, Maxime Daye a tenu à répondre aux riverains qui estiment parfois que les forces de l'ordre n'interviennent pas. « La police est encore intervenue un samedi à 15 h 42 et a mis fin sur-le-champ à un barbecue. Je le dis pour les citoyens qui pensent qu'elle n'y va pas : la police y va, verbalise et met fin aux incivilités. » ■

PAYER EN 30 JOURS ? LA BELGIQUE VA MIEUX ENCADRER LES « PETITS CRÉDITS »

Les formules de paiement différé, par leur simplicité et leur souplesse, séduisent de plus en plus de consommateurs. Mais derrière ce confort se cache une forme de crédit qui peut favoriser les achats impulsifs et le surendettement.

LAURENCE PIRET

Dix euros par-ci, 50 euros par-là, un paiement dans 30 jours et un autre en trois fois... À force de multiplier ces facilités, certains consommateurs finissent par perdre de vue le montant réel de leurs achats. C'est précisément ce que veulent éviter les autorités belges et européennes. Face à l'explosion des solutions de « Buy Now, Pay Later » (« Achetez maintenant, payez plus tard ») et aux risques qu'elles peuvent entraîner, la Belgique appliquera, à partir du 20 novembre prochain, de nouvelles règles destinées à mieux protéger les consommateurs.

POURQUOI LA BELGIQUE SERRE LA VIS

Ces formules permettent de recevoir immédiatement un produit tout en reportant son paiement ou en l'étalant sur plusieurs mensualités, le plus souvent sans frais mais parfois avec de faibles intérêts. Elles sont proposées par des acteurs comme Klarna, Alma ou Riverty et se sont imposées sur de nombreux sites de vente en ligne. Même Apple Pay permet dé-

sormais de payer en différé. Le problème, c'est que beaucoup ne considèrent plus ces solutions comme un crédit, alors qu'il s'agit bien d'un emprunt. Testachats estime d'ailleurs que cette facilité banalise le recours au crédit et encourage les achats impulsifs. Comme l'argent ne quitte pas immédiatement le compte bancaire, il est fa-

”

« Quand il suffit d'un clic pour acheter sans payer tout de suite, c'est difficile de résister »

Une médiatrice de dettes

cile de multiplier les commandes sans mesurer le montant qui devra être remboursé quelques semaines plus tard. En cas de retard, les intérêts et pénalités peuvent rapidement faire grimper la facture.

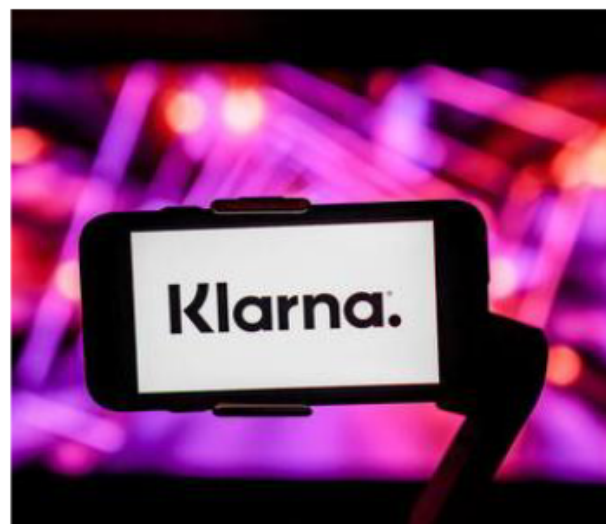
Une médiatrice de dettes liégeoise observe régulièrement cette situation. « Beaucoup de personnes ne se rendent même pas compte qu'elles s'engagent. Pour elles, ce n'est pas un crédit,

juste une facilité de paiement. Puis les 30 jours passent, elles ne savent pas payer et les ennuis commencent. Les intérêts et les frais s'accumulent très vite. Aujourd'hui, nous vivons dans une société où l'on est sollicité en permanence. Quand il suffit d'un clic pour acheter sans payer tout de suite, c'est difficile de résister. »

DU CHANGEMENT DÈS LE 20 NOVEMBRE

Or les difficultés de remboursement progressent en Belgique. Selon la Banque nationale, 242.744 Belges étaient en retard dans le remboursement d'au moins un crédit privé à la fin de 2025. Plus inquiétant encore, près de 110.000 nouveaux défauts de paiement ont été enregistrés en un an, soit une hausse de 16 %, la plus forte progression depuis 2021.

C'est dans ce contexte que l'Union européenne a revu sa directive sur le crédit à la consommation, qui datait de 2008. La Belgique vient de la transposer. Les nouvelles dispositions entreront en vigueur le 20 novembre prochain et soumettront ces paiements différés aux



Payer en différé est devenu bien trop facile. © PhotoNews

mêmes règles que les autres crédits. Avant d'accorder un paiement différé, les organismes devront donc mieux vérifier la capacité de remboursement de leurs clients et leur fournir des informations plus claires sur les conditions du crédit.

PROTÉGER LE CONSOMMATEUR

Les paiements de moins de 200 euros, jusqu'ici largement exemptés des règles sur le crédit à la consommation, seront eux aussi concernés.

La réforme inscrit également

noir sur blanc l'interdiction d'accorder ces crédits aux mineurs. Enfin, lorsqu'une demande sera analysée uniquement par un système automatisé ou une intelligence artificielle, le consommateur pourra demander qu'une personne réexamine la décision.

L'objectif n'est pas d'interdire le « Buy Now, Pay Later », mais de garantir que ces facilités de paiement offrent les mêmes protections qu'un crédit classique et de mieux prévenir le risque de surendettement. ■

LE MR VEUT DIMINUER LE NOMBRE DE DÉPUTÉS EN WALLONIE MAIS IL A BESOIN D'UNE MAJORITÉ DES DEUX TIERS

La majorité que forment le Mouvement réformateur et Les Engagés n'est pas suffisante pour faire passer une telle réforme : l'opposition propose d'autres économies.



**BENOÎT
JACQUEMART**

Journaliste

Faut-il diminuer le nombre de députés au parlement de Wallonie ? L'idée est dans l'air, elle vient à nouveau d'être relancée par le président du parlement wallon, le MR Willy Borsus. Qui défend une proposition formulée récemment par son collègue Guillaume Soupart, élu de la circonscription de Mons. Légère nuance : ce dernier parle de ramener le nombre de députés wallons de 75 à 60, là où M. Borsus évoque le chiffre de 60 à 65, dans un entretien à nos confrères de « L'Avenir ».

75 DÉPUTÉS WALLONS

Le parlement wallon compte donc 75 députés, là où le parlement fédéral en compte 150. Le parlement flamand en compte pour sa part 124,

dont 6 qui sont domiciliés en région bruxelloise. La N-VA souhaite faire passer ce nombre à 100.

Quant au parlement de la Région bruxelloise, il en compte 89. Ce qui peut paraître beaucoup pour le nombre d'habitants de la région-capitale, mais c'était une volonté des Flamands de Bruxelles, très

également au parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (ou Communauté française, son nom officiel). Précisons aussi que les députés bruxellois siègent dans d'autres parlements de leur région, mais tous ces députés, wallons et bruxellois, ne perçoivent rien de plus pour cette autre activité.

TROP DE DÉPUTÉS EN BELGIQUE ?

Ajoutons à ces assemblées le parlement de la Communauté germanophone, qui compte 25 élus. Et le Sénat. Cependant, la plupart des sénateurs sont des élus qui siègent déjà dans leur région, auxquels s'ajoutent 10 sénateurs cooptés qui, eux, ne sont pas des élus.

Selon le calcul de la politologue Caroline Sägers, du Crisp (Centre de recherche et d'informations socio-politiques), la Belgique compte donc un parlementaire pour

25.500 habitants. On ne parle pas ici des élus locaux.

Est-ce trop ? Nous avons posé la question aux cinq partis représentés au parlement de Wallonie.

Pour notamment savoir si cette réduction du nombre de

députés avait une chance de passer, sachant qu'il faut alors dégager une majorité des deux tiers, soit 50 députés.

À eux deux, la majorité MR-Engagés en compte 43. Ce n'est donc pas suffisant. ■

ÉCOLO : GARDER LA CAPACITÉ DE CONTRÔLE

« Réduire le nombre de députés wallons, comporte des risques », nous dit Marie-Colline Leroy, coprésidente d'Écolo. « Il ne faut pas réduire la proportionnalité du scrutin. Le nombre de députés permet une certaine représentativité de la population et du territoire. C'est important que la ruralité soit représentée. Ensuite, il ne faut pas affaiblir la capacité de contrôle des députés sur le gouvernement. C'est énormément de travail, pour circonscrire l'ensemble des compétences du parlement. » Si on veut faire des économies, « il faut supprimer les indemnités forfaitaires des députés et des ministres », poursuit M^{me} Leroy. « Une économie de 3 millions. Nous avons déposé cette proposition, elle est bloquée depuis 1 an par la majorité. D'accord pour faire des économies mais davantage sur les indemnités que sur le nombre de députés (...) Le travail parlementaire est très important. On sent que le gouvernement MR-Engagés a un peu de mal avec la veille parlementaire indispensable au travail démocratique. Et 75 députés, ce n'est pas trop quand on voit le territoire wallon. » ■

B.J.

CAROLINE SÄGESSER : « PAS UNE BONNE IDÉE DÉMOCRATIQUE »



Caroline Sägerser. © Crisp

Caroline Sägerser est politologue au Crisp. Elle ne se dit pas favorable à l'idée de réduire le nombre de députés. « On peut le comprendre parce que les prérogatives des parlementaires se sont rétrécies », nous dit-elle. « Si on admet que ces prérogatives diminuent, il y a une logique, mais le problème, c'est plutôt que les parlementaires devraient retrouver plus d'indépendance par rapport à leur parti. Je ne prendrais qu'un exemple qui, pour moi, est flagrant : la commission d'enquête (parlementaire) bruxelloise sur le Foyer anderlechtois. Les conclusions ont été votées majorité contre opposition mais le travail n'a pas été approfondi. »

« UNE TENDANCE LOURDE »

Cet affaiblissement des parlementaires, poursuit M^{me} Sägerser, « c'est une tendance lourde. Il se fait au profit des gouvernements et des partis politiques et de leurs présidents. Lesquels n'ont

pas été élus par une large majorité de la population. Le centre de gravité a changé, passant des parlements vers les gouvernements. Ce ne sont plus vraiment les parlementaires qui décident. Ils ont pourtant juridiquement tous les pouvoirs pour gouverner. »

Selon Caroline Sägerser, si le but est de faire des économies, « on peut aller voir les indemnités de logement des ministres, les coûts des cabinets ministériels, le financement des partis, qui coûte 86 millions par an. Le nombre de parlementaires en Belgique n'a rien de scandaleux par rapport à d'autres pays fédéraux. » Dans un article pour « Politique », la politologue compare notre pays à la Suisse, qu'elle connaît très bien. « La Suisse compte deux fois plus de parlementaires par habitant que la Belgique », détaille-t-elle dans cet article. La situation en Belgique est à peu près comparable à celle de l'Allemagne, autre pays fédéral.

Diminuer le nombre de députés (à part à Bruxelles), « c'est une fausse problématique », conclut-elle. « Ce n'est pas une bonne idée démocratique. » ■

B.J.

PTB : des économies à faire autrement



Germain Mugemangango. © Belga

Le chef de groupe du PTB au parlement wallon, Germain Mugemangango, fait d'emblée cette remarque : « Si on diminue le nombre de parlementaires, on diminue le contrôle parlementaire. Et si on veut faire des économies, nous avons plusieurs pistes. Déjà, on peut diminuer le nombre de ministres en refédéralisant des compétences. Par exemple le climat, où il y a quatre personnes. On a un problème de poids des exécutifs au point de vue démo-

cratique. Il y a trop de ministres et trop de cabinets. On veut baisser le poids des rémunérations ? D'accord, divisons par deux le salaire des parlementaires, supprimons les rémunérations des fonctions spéciales, les indemnités de fin de mandat et différents avantages, comme les frais de domesticité et de logement (pour les ministres, NdIR). Le salaire médian, en Wallonie, c'est 2.300 euros net par mois. Si on divise celui d'un parlementaire, il lui restera 3.500 euros par mois. Un ministre, il lui restera entre 5.000 et 6.000 euros. Le président du parlement wallon, il gagne 15.000 euros par mois. Qu'on ait ce débat, d'accord, mais qu'on coupe plutôt dans les privilèges que dans le nombre de députés. » ■

B.J.

LES ENGAGÉS : UNE DIMINUTION LOGIQUE



Yvan Verougstraete. © Belga

L'opinion d'Yvan Verougstraete, président des Engagés, partenaires de majorité du MR au parlement wallon.

« Dans une logique de sobriété politique, Les Engagés sont ouverts à une diminution du nombre de députés », nous dit-il.

« Cette réflexion doit se faire dans une optique de bonne gouvernance et pour cela, elle devrait d'ailleurs non seulement viser le parlement wallon et ses 75 députés, mais aussi le parle-

ment bruxellois et ses 89 députés. Les Engagés insistent par ailleurs pour que toute potentielle diminution ne se fasse pas au détriment des zones rurales. Plus on réduit le nombre de députés, plus on risque une forme de surreprésentation des grandes villes par rapport aux zones rurales. Les Engagés rappellent enfin que la priorité doit être de continuer les efforts prévus dans la DPR (déclaration de politique régionale, NDIR) pour réduire les frais de fonctionnement du parlement et des cabinets ministériels. » Sur le nombre de députés en moins, Les Engagés n'ont pas encore arrêté de chiffre. ■

B.J.

Parti socialiste : sur base de critères objectifs

Paul Magnette, président du parti socialiste, n'est pas contre l'idée, mais pas n'importe comment. Voici ce qu'il nous dit : « Le parti socialiste n'est pas opposé à une réduction du nombre de parlementaires ni à une réflexion sur la rationalisation des institutions. Une telle réforme doit toutefois être envisagée sur base de critères objectifs, transparents et non sur une base comptable ou symbolique. Il convient notamment de s'interroger sur les modalités retenues pour diminuer le nombre de représentants : l'évolution démographique des provinces et arrondissements, les spécificités des différents niveaux de pouvoir ou encore les besoins en matière de représentation. »

« Par ailleurs », poursuit le



Paul Magnette, président du PS. © Belga

président, « avant de remettre en cause le nombre de parlementaires, le gouvernement MR/Les Engagés pourrait déjà agir sur son propre fonctionnement. Il pourrait notamment réduire le nombre de ministres compétents en matière de santé, aujourd'hui à

12, ou encore encourager davantage de doubles casquettes, soit moins de ministres entre les gouvernements de la Région wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles (...) La démocratie ne doit pas servir aux slogans faciles. » ■

B.J.

MR : DANS LE PROGRAMME

La proposition figurait dans le programme du MR pour les élections de 2024, comme l'annonçait Georges-Louis Bouchez, son président, dès 2022. Dans le programme du MR, il était question d'une baisse du nombre de députés wallons de 75 à 50, et de députés bruxellois de 89 à 45, dont 37 francophones. Encore plus drastique que la proposition formulée aujourd'hui par le député wallon Guillaume Soupart au « Soir », mais aussi évoquée par la députée wallonne Valérie Bluge sur la Première (RTBF) : passer à 60 députés. Willy Borsus parle, lui, de 60 à 65. Selon Guillaume Soupart, il faudrait revoir le découpage électoral. Aujourd'hui, les élus sont désignés par arrondissement, il faudrait passer à l'échelle des provinces. Ce qui est déjà le cas en Brabant wallon. Quant au ministre-président wallon, Adrien Dolimont, il soutient l'idée mais précise, selon « Le Soir », que cinq de ces députés devraient être élus dans une circonscription qui couvrirait l'ensemble de la Wallonie. ■

B.J.

Face aux canicules, les Belges consomment de plus en plus d'énergie pour se rafraîchir

En 6 ans, la part des ménages équipés d'un système de climatisation fixe est passée de 3 à 10 %, tandis que l'énergie consacrée au refroidissement des logements a doublé.

LAURENCE PIRET

Il y a encore quelques années, faire installer un système de climatisation lors de la construction d'une maison relevait presque du luxe. Aujourd'hui par contre, dans de nombreuses nouvelles constructions, la climatisation est prévue dès le départ, voire préinstallée pour être installée quelques années plus tard. Cette évolution se retrouve dans les chiffres. Selon les

La Flandre est la région la plus équipée en climatisation fixe avec 13 % des ménages, devant la Wallonie (7 %) et Bruxelles (4 %)

dernières données de Statbel, 10 % des ménages belges disposaient en 2024 d'une climatisation fixe intégrée, contre seulement 3 % en 2018. Autrement dit, leur nombre a plus que triplé en six ans. La Flandre est la région la plus équipée, avec 13 % des ménages concernés, devant la Wallonie (7 %) et Bruxelles (4 %). À cela s'ajoutent les climatiseurs mobiles, présents dans 10 % des foyers belges.

Les statistiques européennes montrent également que les Belges utilisent de plus en

plus d'énergie pour rafraîchir leur logement. Selon Eurostat, la part de la consommation énergétique des ménages consacrée au refroidissement a doublé entre 2018 et 2024. Elle reste toutefois limitée : elle représente 0,13 % de la consommation énergétique des ménages belges, contre 0,84 % en moyenne dans l'Union européenne. La Belgique est donc encore loin des pays du sud de l'Europe, où la climatisation fait partie du quotidien.

En Espagne, en Italie, à Chypre ou en Grèce, les besoins en refroidissement sont bien plus importants. Mais la tendance est désormais la même chez nous, portée par des étés plus chauds et des vagues de chaleur de plus en plus fréquentes.

UNE PRÉINSTALLATION SOUVENT DEMANDÉE

Sur le terrain, les professionnels observent eux aussi un véritable changement de mentalité. « Avant, le nombre de chantiers où l'on installait une climatisation dès la construction était très limité. Cela concernait surtout des maisons avec un gros budget ou des personnes qui voulaient une habitation directement prête à vivre. Les jeunes couples se disaient généralement qu'ils pourraient toujours en installer une plus tard », explique un entrepreneur spécialisé.

Aujourd'hui, c'est presque devenu un réflexe. « Dans la plupart des nouvelles constructions, une climatisation est désormais prévue. Ce n'est plus un luxe. Les systèmes de chauffage actuels fonctionnent davantage avec des pompes à chaleur et des panneaux photovoltaïques. Il est donc beaucoup plus simple d'intégrer une climatisation qu'à l'époque où les maisons étaient chauffées au gaz ou au mazout. »

Tous les ménages ne disposent toutefois pas du budget nécessaire pour installer immédiatement un système complet. « Beaucoup choisissent de faire réaliser la pré-installation. Les gaines et les raccordements sont prévus pendant les travaux, mais les unités seront placées plus tard. Cela permet de réduire la facture au départ et évite surtout de devoir rouvrir les murs dans quelques années. »

Avec des épisodes de chaleur qui se répètent presque chaque été, la climatisation semble donc progressivement s'imposer dans les foyers belges. Si notre pays reste encore loin de la situation du sud de l'Europe, les chiffres montrent que le refroidissement des logements n'est plus un phénomène marginal. Il devient, pour de nombreux ménages, un véritable critère de confort voire une nécessité. ■

LE SOIR

Les « refédéralisations » que Georges-Louis Bouchez voudrait faire avaler à Bart De Wever



Peu importe la rigueur de Bart De Wever, « on ne sait pas avoir une gestion budgétaire efficace du pays avec une répartition telle des compétences », juge Georges-Louis Bouchez. © BELGA.

Cela ne sera une découverte pour aucun suiveur de la politique belge, Georges-Louis Bouchez est plutôt « belge ».

Celui qui ne quitte jamais son pin's noir-jaune-rouge boutonné à l'encolure, ou qui affichait un grand masque tricolore durant la période covid, remet le couvert. A l'occasion d'un débat diffusé ce lundi soir sur LN24, le président du MR s'est fendu d'une sortie sur la lasagne institutionnelle belge. « Cette régionalisation, cette communautarisation, c'est une idiotie », a-t-il avancé en plateau, à propos du morcellement des compétences liées à la justice. « Les bracelets électroniques qui sont au niveau des communautés, mais les cellules qui sont au fédéral... Pourquoi on n'a pas tout laissé aux mains du ministre (fédéral, NDLR) de la Justice ? », interroge le Mon-

tois.

Et il poursuit la réflexion plus globale. « A chaque fois que vous divisez des compétences, vous perdez en efficacité et vous augmentez les coûts », ajoute-t-il. De là à porter ce débat pour une future phase de « refédéralisation », avec la N-VA de Bart De Wever, chargé personnellement au gouvernement des réformes institutionnelles ? « Je le dis aussi au Premier ministre, même si je sais d'où il vient. Même avec lui, qui est très rigoureux, on ne sait pas avoir une gestion budgétaire efficace du pays avec une répartition telle des compétences. Et en tout cas, il a du mal à me contredire sur ce sujet », conclut Georges-Louis Bouchez. Si tant est que le Premier ministre, nationaliste comme chacun le sait, était devant son écran en cette veille de fête nationale, il a dû rire jaune (et noir). A.N.

La Libre BELGIQUE

L'accord d'été de l'Arizona suscite la colère des syndicats, des actions à venir

Selon les syndicats, l'accord conclu vendredi par le gouvernement fédéral confirme que celui-ci entend *“poursuivre sa politique de démantèlement social, sans répondre aux préoccupations du monde du travail”*. Les syndicats se préparent donc à *“repartir à l'offensive”*.

“Après l'été, nous redoublerons d'efforts pour informer et sensibiliser largement la population, dans la rue et au sein des entreprises. Nous appelons à un vaste mouvement populaire pour envoyer un signal fort aux responsables politiques”, ont déclaré la CSC et la FGTB. Les syndicats ne précisent pas quand ces actions auront lieu, ni sous quelle forme. Après un congrès syndical en juin, le président de la FGTB, Bert Engelaar, avait annoncé une action *“musclée”* en septembre, puis une *“grande action”* en octobre. Une autre action de grande envergure devrait suivre vers la fin de l'année. De son côté, Synova n'annonce pas de nouvelles actions. *“Même si nous ne sommes absolument pas d'accord avec toutes les mesures décidées unilatéralement par le conseil des ministres, nous ne jugeons pas opportun d'annoncer dès à présent des actions”,* a déclaré le porte-parole du syndicat libre, Kurt Van Hissenhoven. *“Ce qui ne veut pas dire que nous allons rester les bras croisés. Nous évaluerons la situation après l'été, mais nous souhaitons continuer à miser sur la concertation.”*

